

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité – Justice

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE

PROGRAMME MAURITANIE – FIDA

Unité de Gestion du Programme (UGPROG) — PROGRES · SD3C · AICRM

TERMES DE REFERENCE

Ingénieur-Conseil, Contrôleur Interne des Infrastructures (ICCI)

Placé auprès du Coordonnateur National du Programme Mauritanie – FIDA

INTITULE	Ingénieur-Conseil, Contrôleur Interne des Infrastructures (ICCI)
STATUT	Consultant individuel national, à temps plein
RATTACHEMENT	Directement rattaché au Coordonnateur National du Programme Mauritanie – FIDA ; indépendant de la ligne opérationnelle infrastructures
LIEU D'AFFECTATION	UGPROG, Nouakchott, avec des missions fréquentes dans les Wilayas d'intervention du Programme et auprès des Antennes régionales
DUREE DU CONTRAT	Douze (12) mois, renouvelables sur la base d'une évaluation annuelle des performances
PERIMETRE	Ensemble des infrastructures et aménagements du Programme Mauritanie – FIDA (PROGRES, SD3C, AICRM, et financements ultérieurs confiés à l'UGPROG)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Programme Mauritanie – FIDA, placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), regroupe au sein d'une Unité de Gestion unique (UGPROG), créée par Arrêté du MASA n° 135 du 12 février 2025, les projets financés par le FIDA : le PROGRES, le SD3C, l'AICRM, ainsi que les financements ultérieurs qui lui seraient confiés. Les infrastructures rurales et les aménagements — ouvrages de conservation des eaux et des sols et de défense et restauration des sols (CES/DRS), réhabilitation de barrages et d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface, boulis maraîchers et mixtes, forages, périmètres et infrastructures communautaires — constituent l'un des principaux postes d'investissement du Programme et l'un des déterminants majeurs de sa performance globale, tant au regard des indicateurs de décaissement que de l'impact durable pour les populations bénéficiaires.

La conduite de ces investissements repose sur une équipe dédiée, composée d'un Expert National en Infrastructures (ENI), basé à l'UGPROG à Nouakchott, et de Techniciens en Infrastructures déployés au niveau des quatre Antennes régionales de l'UGPROG (Aïoun, Kiffa, Aleg et Sélibaby), couvrant l'ensemble des Wilayas d'intervention. Aux termes de leurs Termes de Référence respectifs, cette équipe assure à la fois l'identification des sites, l'élaboration des documents de synthèse des études techniques et des tableaux de coûts, la préparation des termes de référence des appels d'offres, la vérification des cahiers des charges, la participation à la sélection des prestataires, la supervision des chantiers, l'examen des rapports d'avancement et la présentation de leurs synthèses au Coordonnateur National.

Cette architecture, pleinement fonctionnelle sur le plan opérationnel, présente toutefois une limite structurelle : *la même chaîne technique conçoit, met en œuvre, contrôle et rend compte de sa propre*

production. Le Coordonnateur National, ordonnateur des dépenses et signataire des engagements contractuels, des demandes de non-objection et des réceptions d'ouvrages, ne dispose d'aucun dispositif technique indépendant lui permettant de vérifier, par lui-même et en temps utile, la qualité de la conception, la conformité de l'exécution, la sincérité des décomptes et la célérité de la mise en œuvre. L'expérience récente du Programme — défaillances d'entreprises constatées sur certains chantiers, abandons de sites, contentieux devant les organes de régulation des marchés publics — a confirmé la nécessité d'un second regard technique, exercé en amont des engagements et tout au long de l'exécution.

C'est dans ce cadre que le Programme Mauritanie – FIDA entend recruter un Ingénieur-Conseil, Contrôleur Interne des Infrastructures (ICCI), placé directement auprès du Coordonnateur National, chargé de l'appuyer dans la gestion, la supervision et le contrôle de l'équipe infrastructures, afin de garantir la bonne conduite des activités de cette équipe aux plans de la conception et de la mise en œuvre, dans la cohérence, la célérité et, surtout, la qualité.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre du *Manuel de procédures de l'UG-PROG* dont ils appliquent les dispositions organisationnelles et procédurales.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

2.1. Objectif général

Doter le Coordonnateur National d'une capacité permanente d'ingénierie-conseil et de contrôle interne technique, indépendante de la ligne opérationnelle infrastructures, lui permettant de s'assurer en continu de la qualité de la conception, de la conformité et de la célérité de la mise en œuvre, ainsi que de la cohérence d'ensemble des investissements en infrastructures du Programme Mauritanie – FIDA.

2.2. Objectifs spécifiques

- Assurer une revue technique indépendante des livrables de conception produits ou supervisés par l'équipe infrastructures (études, avant-projets, dossiers d'appel d'offres, spécifications techniques, tableaux de coûts) avant leur validation par le Coordonnateur National ;
- Exercer un contrôle indépendant de l'exécution des travaux, par des visites de chantiers programmées et inopinées à la demande du Coordonnateur national, la vérification des attachements et décomptes, et la participation aux opérations de réception ;
- Fournir au Coordonnateur National des avis techniques motivés et des notes d'aide à la décision sur toute question relative aux infrastructures, notamment préalablement à la signature d'engagements, de demandes de non-objection, d'avenants, de mises en demeure ou de résiliations ;
- Suivre, pour le compte du Coordonnateur national, la performance de l'équipe infrastructures en matière de délais, de qualité et de cohérence des interventions, au moyen d'un tableau de bord dédié, et alerter sans délai le Coordonnateur National sur tout risque de dérive ;
- Contribuer à l'harmonisation des standards techniques, des méthodes et des outils entre l'UGPROG et les Antennes régionales, et au renforcement des capacités de l'équipe infrastructures.

3. POSITIONNEMENT INSTITUTIONNEL ET PRINCIPES D'INTERVENTION

L'ICCI est **directement et exclusivement rattaché au Coordonnateur National**, dont il constitue le conseiller technique en matière d'infrastructures et l'instrument de contrôle interne. Il est positionné en dehors de la ligne hiérarchique opérationnelle : il n'exerce aucune autorité hiérarchique sur l'Expert National en Infrastructures ni sur les Techniciens en Infrastructures, et ne se substitue en aucun cas à eux dans l'exécution de leurs tâches. Son intervention relève de la revue, du contrôle, de l'alerte et du conseil.

Son action est régie par les principes suivants :

- **Indépendance** : l'ICCI rend compte au seul Coordonnateur National ; ses constats, avis et rapports lui sont adressés directement ;
- **Accès à l'information** : l'ICCI a accès à l'ensemble des documents techniques, contractuels et financiers relatifs aux infrastructures (études, DAO, contrats, ordres de service, attachements, décomptes, rapports, correspondances), ainsi qu'aux sites et chantiers du Programme ;

- **Collaboration loyale** : l'équipe infrastructures est appelée à faciliter la mission de l'ICCI ; réciproquement, l'ICCI exerce sa mission dans un esprit constructif, orienté vers l'amélioration continue et la sécurisation des investissements ;
- **Contradictoire** : tout constat significatif de non-conformité est porté à la connaissance de l'ENI à travers le Coordonnateur national, ou du technicien concerné à travers l'ENI, dont les observations sont consignées dans le rapport transmis au Coordonnateur National ;
- **Traçabilité** : chaque intervention de l'ICCI (revue documentaire, visite de chantier, avis technique) donne lieu à un livrable écrit, daté et archivé.

Le positionnement de l'ICCI s'articule enfin avec celui de l'**Auditeur Interne (AIN)** du Programme, dont le champ d'intervention couvre l'ensemble des projets : l'AI exerce une assurance indépendante, essentiellement a posteriori, sur le fonctionnement d'ensemble du dispositif de contrôle interne de l'UGPROG, tandis que l'ICCI exerce, pour le compte direct du Coordonnateur National, un contrôle spécialisé, continu et en amont des engagements, propre au domaine des infrastructures.

4. ETENDUE DE LA MISSION — FONCTIONS ET TACHES

La mission de l'ICCI s'organise autour de cinq fonctions complémentaires, couvrant l'intégralité du cycle des investissements en infrastructures du Programme.

Fonction A — Revue et contrôle qualité de la conception

- Procéder à la revue technique, préalablement à leur validation par le Coordonnateur National et à sa demande, des livrables de conception : rapports d'identification de sites, études techniques et avant-projets (APS/APD), documents de synthèse des études, plans et métrés, tableaux de coûts et estimations confidentielles ;
- Vérifier la conformité des choix techniques aux règles de l'art, aux normes nationales applicables et aux exigences du FIDA, ainsi que leur adéquation aux conditions réelles des sites (données topographiques, hydrologiques et pédologiques) ;
- Examiner les termes de référence des appels d'offres, les spécifications techniques, les cahiers des charges et les critères de qualification élaborés par l'équipe infrastructures, et formuler des observations écrites avant leur transmission à la Commission de Passation des Marchés ;
- Emettre un avis technique motivé sur les rapports d'évaluation des offres pour les volets relevant de sa compétence, à la demande du Coordonnateur National ;
- S'assurer de la cohérence des programmes d'infrastructures avec le PTBA, les enveloppes budgétaires par catégorie et les calendriers de mise en œuvre, et signaler au Coordonnateur national toute surestimation, sous-estimation ou incompatibilité de planning.

Fonction B — Contrôle indépendant de la mise en œuvre

- En accord avec le Coordonnateur national et sous sa supervision, établir et mettre en œuvre, en début de chaque exercice, un programme annuel de contrôle des chantiers, couvrant l'ensemble des Wilayas d'intervention et combinant visites programmées et visites inopinées ;
- Contrôler sur site la conformité de l'exécution des travaux aux plans, aux spécifications techniques et aux clauses contractuelles : implantation, qualité des matériaux, dosages, dimensionnements, cadences, dispositifs de sécurité et de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Suivant les besoins du coordonnateur et à sa demande, vérifier, par sondage ou exhaustivement selon les enjeux, la sincérité des attachements, décomptes et situations de paiement présentés par les entreprises et validés par la chaîne de supervision, avant leur mise en paiement ;
- Evaluer la qualité des prestations des bureaux de contrôle et des missions de maîtrise d'œuvre contractualisées par le Programme, et apprécier la fiabilité de leurs rapports ;
- Participer, en qualité de représentant technique du Coordonnateur National, aux réceptions provisoires et définitives des ouvrages, et émettre un avis écrit préalable à toute réception ;
- Détecter précocement les situations à risque — retards significatifs, malfaçons, ralentissements ou abandons de chantiers, défaillances d'entreprises — , en alerter immédiatement le Coordonnateur

National et proposer les mesures conservatoires appropriées (mises en demeure, constats contradictoires, saisine des organes compétents) ;

- Documenter chaque visite de chantier par un rapport de contrôle standardisé, daté, géoréférencé et illustré (photographies, relevés GPS), transmis au Coordonnateur National sous cinq (5) jours ouvrables.

Fonction C — Appui-conseil au Coordonnateur National

- Fournir au Coordonnateur National, à sa demande ou de sa propre initiative, des avis techniques motivés et des notes d'aide à la décision sur toute question relative aux infrastructures du Programme ;
- A la demande du Coordonnateur, procéder à une revue de tout document engageant le Programme en matière d'infrastructures soumis à la signature du Coordonnateur National et à sa demande : contrats et avenants, ordres de service, demandes de non-objection au FIDA, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, mises en demeure et projets de résiliation ;
- Appuyer le Coordonnateur National dans la gestion des situations contentieuses ou précontentieuses liées aux marchés de travaux (défaillances d'entreprises, recours, expertises), y compris par la préparation des éléments techniques des dossiers ;
- Contribuer, pour le volet infrastructures, à la préparation des missions de supervision et d'appui du FIDA, des revues de portefeuille et des audits, et appuyer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations ;
- Assister le Coordonnateur National dans le pilotage des conventions de partenariat comportant un volet infrastructures (services techniques déconcentrés, collectivités territoriales, opérateurs).

Fonction D — Cohérence, célérité et performance de l'équipe infrastructures

- Concevoir, tenir à jour et présenter mensuellement au Coordonnateur National un tableau de bord des infrastructures consolidant, pour l'ensemble du portefeuille du Programme : état d'avancement physique et financier par ouvrage, jalons contractuels, délais consommés et restants, points de blocage et niveaux de risque ;
- Suivre la célérité de la chaîne interne — délais d'élaboration des études et des DAO, délais de traitement des rapports et des décomptes par l'équipe infrastructures — , identifier les goulots d'étranglement et proposer des mesures d'accélération ;
- Analyser, pour le compte du Coordonnateur national, la cohérence géographique et thématique des interventions en infrastructures avec celles des autres composantes du Programme et entre Antennes régionales, en lien avec les autres experts nationaux ;
- Analyser les rapports périodiques soumis au Coordonnateur national, en apprécier la fiabilité, la complétude et la ponctualité, et formuler au Coordonnateur National un avis sur la performance d'ensemble du dispositif ;

Fonction E — Harmonisation des standards, renforcement des capacités et capitalisation

- Elaborer ou actualiser, en concertation avec l'ENI, les référentiels internes du Programme : standards techniques par type d'ouvrage, canevas d'études et de rapports de suivi, grilles de contrôle de chantier, procédures de réception ;
- Identifier les besoins de renforcement des capacités des techniciens en infrastructures et animer, au moins une fois par an, une session de mise à niveau technique et méthodologique ;
- Capitaliser les enseignements tirés des contrôles (malfaçons récurrentes, causes de retards, bonnes pratiques) dans une note annuelle de capitalisation assortie de recommandations opérationnelles ;
- Contribuer à la préparation technique de la stratégie de pérennisation et de sortie du Programme pour le volet infrastructures (dispositifs d'entretien et de maintenance, transfert aux comités de gestion et aux collectivités).

5. LIVRABLES ET DISPOSITIF DE REPORTING

L'ICCI est soumis au dispositif de reporting suivant, dont le respect conditionne l'évaluation de sa performance :

LIVRABLE	CONTENU	PERIODICITE
Programme annuel de contrôle	Planification des revues documentaires et des visites de chantiers pour l'exercice	Annuelle (janvier)
Avis techniques et notes d'aide à la décision	Revue des documents soumis à la signature du Coordonnateur National ; avis motivés	Au fil de l'eau, sous 3 à 5 jours ouvrables
Rapports de contrôle de chantier	Constats géoréférencés et illustrés, écarts relevés, observations contradictoires, recommandations	Sous 5 jours ouvrables après chaque visite
Tableau de bord des infrastructures	Avancement physique et financier, délais, risques, points de blocage — ensemble du portefeuille	Mensuelle
Rapport de contrôle interne	Synthèse des revues et contrôles, suites données aux alertes, performance de l'équipe	Trimestrielle
Rapport semestriel de synthèse	Bilan consolidé, appréciation de la qualité, de la célérité et de la cohérence ; recommandations	Semestrielle
Note annuelle de capitalisation	Enseignements des contrôles, malfaçons et retards récurrents, bonnes pratiques	Annuelle (décembre)

Tous les livrables sont adressés directement au Coordonnateur National. Les alertes relatives à des risques majeurs (abandon de chantier, malfaçon compromettant la stabilité d'un ouvrage, irrégularité présumée dans un décompte) sont transmises sans délai, par tout moyen, sans attendre l'échéance du rapport périodique.

6. DUREE, LIEU D'AFFECTATION ET MODALITES CONTRACTUELLES

- Statut : consultant individuel national, recruté à temps plein conformément aux procédures de passation des marchés applicables au Programme et aux directives du FIDA ;
- Durée : contrat de douze (12) mois, dont une période d'essai de trois (3) mois, renouvelable sur la base d'une évaluation annuelle des performances conduite par le Coordonnateur National ;

- Lieu d'affectation : UGPROG, Nouakchott, avec des missions fréquentes dans les Wilayas d'intervention du Programme et auprès des quatre Antennes régionales d'Aïoun, Kiffa, Aleg et Sélibaby ; la présence sur le terrain représentera au minimum quarante pour cent (40 %) du temps de travail ;
- Moyens : le Programme met à la disposition de l'ICCI les moyens logistiques nécessaires à l'exécution de sa mission (bureau, équipement informatique, accès aux véhicules pour les missions de terrain), conformément aux procédures internes.

7. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

7.1. Formation

- Être titulaire d'un diplôme d'ingénieur (BAC+5 au minimum) en génie rural, génie civil, hydraulique, mécanique des eaux ou des sols, ou dans une discipline équivalente directement liée aux infrastructures rurales et à la mobilisation des eaux de surface.

7.2. Expérience professionnelle

- Justifier d'une expérience confirmée d'au moins quinze (15) ans dans la conception, la supervision et le contrôle de travaux d'ingénierie rurale, dont une expérience significative dans les domaines de la conservation des eaux et des sols, de la réhabilitation de barrages ou d'ouvrages de mobilisation des eaux de surface ;
- Avoir exercé des fonctions de maîtrise d'œuvre, de contrôle de travaux (bureau de contrôle, mission de contrôle) ou d'ingénieur-conseil, attestées par des références vérifiables ;
- Avoir une expérience avérée des projets financés par les partenaires techniques et financiers (FIDA, Banque mondiale, BAD ou équivalents), incluant la préparation et la revue de dossiers d'appel d'offres de travaux et la connaissance des procédures de non-objection ;
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation mauritanienne des marchés publics et du fonctionnement de ses organes (CPMP, ARMP) ;
- Avoir une bonne connaissance du milieu rural mauritanien, de préférence des zones d'intervention du Programme.

7.3. Aptitudes et compétences

- Excellente maîtrise des outils informatiques techniques : DAO/CAO, relevés GPS, systèmes d'information géographique (SIG), tableurs et bases de données ;
- Excellente capacité rédactionnelle en français (rapports de contrôle, avis techniques, notes d'aide à la décision) ; la connaissance de l'arabe et des langues nationales constitue un atout ;
- Rigueur, sens de l'organisation, indépendance de jugement et intégrité professionnelle avérée ;
- Aptitude au travail de terrain dans des conditions difficiles et disponibilité pour des déplacements fréquents ;
- Diplomatie et aptitude démontrée à exercer une fonction de contrôle dans un esprit constructif, sans dégrader la cohésion des équipes.

8. ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

La performance de l'ICCI est évaluée annuellement par le Coordonnateur National, sur la base notamment des critères suivants :

- Taux de couverture du programme annuel de contrôle (revues documentaires réalisées, chantiers visités) ;
- Respect des délais de production des livrables et des avis techniques ;
- Pertinence et fiabilité des constats et recommandations, mesurées par leurs suites effectives ;
- Précocité des alertes émises au regard des incidents effectivement survenus ;
- Contribution mesurable à l'amélioration de la qualité, de la célérité et de la cohérence des activités de l'équipe infrastructures ;

- Qualité de la collaboration avec l'équipe infrastructures et les autres composantes de l'UGPROG.

9. DEONTOLOGIE, INDEPENDANCE ET CONFIDENTIALITE

- L'ICCI ne peut détenir, directement ou indirectement, aucun intérêt dans les entreprises, bureaux d'études ou bureaux de contrôle intervenant ou susceptibles d'intervenir sur les marchés du Programme ; il déclare par écrit, à la signature de son contrat puis annuellement, l'absence de tout conflit d'intérêts ;
- Il s'interdit toute participation, actuelle ou pendant la durée de son contrat, à des soumissions ou prestations pour le compte de tiers en lien avec les marchés du Programme ;
- Il est tenu à une stricte obligation de confidentialité sur l'ensemble des informations techniques, financières et contractuelles auxquelles il a accès, y compris après l'expiration de son contrat ;
- Il signale au Coordonnateur National, sans délai et par écrit, tout fait susceptible de constituer une fraude, une collusion ou une pratique prohibée au sens des politiques du FIDA en matière de lutte contre la fraude et la corruption.

10. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprendra :

- Une lettre de motivation adressée au Coordonnateur National du Programme Mauritanie – FIDA ;
- Un curriculum vitae détaillé, daté et signé, faisant ressortir les références pertinentes en conception, supervision et contrôle de travaux ;
- Les copies certifiées des diplômes et les attestations de travail ou de bonne exécution justifiant l'expérience requise ;
- Les coordonnées de trois (3) références professionnelles.

La sélection sera effectuée conformément aux procédures applicables au Programme, sur la base d'une évaluation comparative des dossiers, éventuellement complétée par un entretien. *Le Programme Mauritanie – FIDA se réserve le droit de ne donner suite à aucune candidature.*

11. ADRESSE ET DELAI DE DEPOT DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures doivent être déposés, au plus tard vendredi 16 octobre 2026 à 11 heures TU, sous plis fermés, portant les mentions :

- A Monsieur le Coordonnateur national du PROGRAMME MAURITANIE-FIDA.
- Candidature au recrutement d'un Consultant - Ingénieur-Conseil, Contrôleur Interne des Infrastructures.

A l'adresse :

PROGRAMME MAURITANIE-FIDA

Lot N°206 – PRTZ

<https://maps.app.goo.gl/Dh1p3FLPRSjKDMJV8>

Téléphone / WhatsApp : 28 58 57 58